



Politique d'intervention ESG de Gestion de placements Manuvie

Mars 2020

Sommaire

Gestion de placements Manuvie (« GP Manuvie ») est la filiale mondiale de gestion d'actifs institutionnels de la Société Financière Manuvie (« Manuvie »). GP Manuvie offre à un large éventail de clients de partout dans le monde des solutions globales de gestion d'actifs en vue de dégager des rendements corrigés du risque attrayants qui répondent aux exigences de chaque client. En tant que gestionnaire des placements de nos clients, nous intervenons régulièrement auprès des sociétés de portefeuille afin de surveiller les placements et d'encourager une gestion de premier ordre des risques financiers, environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que des occasions connexes.

Notre approche à l'égard de ces interventions est énoncée dans la présente Politique d'intervention ESG (la « Politique »). La Politique est également appliquée par tous nos gestionnaires d'actifs dans le cadre de la Directive sur les droits des actionnaires II (reflétée dans la législation ou la réglementation locale pertinente)¹. La présente Politique s'applique aux activités de Marchés publics, Gestion de placements Manuvie et aux entités juridiques énumérées à l'annexe A.

Nous sommes signataires des Principes pour l'investissement responsable (PIR) des Nations Unies, du UK Stewardship Code, du Japan Stewardship Code et d'autres codes de gérance des divers marchés où nous exerçons nos activités. Les principes de ces divers organismes sont conformes à notre avis selon lequel une bonne gérance est essentielle à la viabilité à long terme des sociétés et assure une norme de conduite qui protège et rehausse la valeur des placements de nos clients.

En nous acquittant de notre obligation fiduciaire de protéger les actifs de nos clients et d'agir dans leur intérêt, nous comprenons que nos responsabilités en matière de gérance s'harmonisent avec une vision de placement à long terme. Notre processus de placement fondamental va au-delà de l'analyse des états financiers et comprend la surveillance continue de la stratégie, de la structure du capital et de la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (« ESG »), ainsi que des occasions connexes. Nous cherchons à intervenir auprès des sociétés avant et après nos investissements afin d'accroître la valeur à long terme des placements des clients. Dans le cadre de notre processus de placement, nous cherchons à être des gestionnaires actifs et efficaces au nom des clients, en intervenant auprès des sociétés et en assumant nos responsabilités de vote par procuration.

Politique

L'intervention donne à GP Manuvie l'occasion d'établir un dialogue ouvert avec les sociétés dans lesquelles elle investit et de discuter des questions qui, à son avis, sont importantes pour la réussite à long terme d'une société. Les interventions nous aident à mieux comprendre les enjeux ESG qui sous-tendent la stratégie ou l'évaluation d'une société, et permettent aux sociétés de mieux comprendre notre processus et nos objectifs de placement. Nous croyons que les investisseurs jouent un rôle crucial et encouragent les sociétés à adopter des pratiques commerciales durables afin de promouvoir une croissance stable à long terme et de réduire les risques ESG importants auxquels sont exposées les entités au fil du temps. Nous veillons à soutenir les équipes de direction qui adoptent des structures de gouvernance solides et qui ont une vision stratégique claire qui permet de créer et de protéger la valeur des investissements. Nos interactions sont destinées à atténuer le risque lié à la réputation et les enjeux négatifs qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation, la position profonde ou la stratégie des sociétés dans lesquelles nous investissons.

Nous considérons également ces interventions comme un outil permettant d'améliorer la valeur à long terme des sociétés dans lesquelles nos clients investissent. Par exemple, nous pouvons intervenir afin de susciter un changement positif dans la communication de l'information, la rigueur de la gestion et le rendement des sociétés par rapport à d'importants enjeux, dont les facteurs ESG.

Types d'intervention

En tant que gestionnaire détenant des catégories d'actif diversifiées, nous intervenons à la fois à titre d'investisseur en actions et en titres de créance. Nous cherchons à rencontrer des représentants de la haute direction de sociétés dans lesquelles nous investissons en mettant l'accent sur les membres du conseil d'administration et les dirigeants, et nous rencontrerons d'autres représentants jugés pertinents dans le contexte de la réunion donnée.

Les équipes de placement se réunissent souvent avec les dirigeants des sociétés dans le cadre de leur processus d'analyse fondamentale. Ces réunions apportent aux analystes et aux gestionnaires de portefeuille un éclairage sur la qualité de l'équipe de direction, les facteurs opérationnels et les stratégies des sociétés dans lesquelles ils investissent. De plus, les équipes de placement ont l'occasion d'évaluer l'exposition de ces sociétés aux risques

¹ Directive 2017/828 (UE), modifiant la directive 2007/36/CE.

ESG et les mesures qu'elles mettent en place afin de protéger la valeur. Les analystes spécialistes des facteurs ESG assistent régulièrement à ces réunions avec les sociétés pour discuter des risques ESG et des occasions afférentes. Ces conversations sont mises à profit par les équipes de placement dans leur processus de placement. Parallèlement, les analystes spécialistes des facteurs ESG organisent également des réunions avec les sociétés pour discuter des risques ESG et des occasions connexes, auxquelles le personnel des placements est invité à participer.

Nous pouvons exercer des activités d'intervention indépendantes ou des activités d'intervention avec d'autres investisseurs (« intervention collective »), selon l'approche qui est jugée être au mieux des intérêts de nos clients, les circonstances pertinentes de la société visée et nos objectifs en matière d'intervention. Nous adoptons une approche constructive, avec la conviction qu'à la longue, nous comprendrons véritablement comment la gestion des questions ESG clés appuie la stratégie commerciale d'une société. Nous interviendrons avec d'autres investisseurs lorsque nous croyons qu'une telle approche sera plus efficace dans l'atteinte des résultats escomptés par nos clients, à la condition que ces interventions collectives ne soient pas interdites par les lois ou les règlements.

GP Manuvie pourrait aussi à l'occasion intervenir auprès des autorités de réglementation si nous estimons que cela est approprié et au mieux des intérêts de nos clients.

Établissement des priorités dans l'atteinte des objectifs en matière d'intervention

Nous accordons la priorité à l'intervention auprès des sociétés lorsque notre évaluation suggère que les facteurs ESG ou autres sont susceptibles d'être importants sur le profil risque-rendement d'un placement, en tenant compte de l'importance de notre pondération dans un portefeuille donné, du degré d'influence qu'exerce GP Manuvie et de la contribution sur la création de valeur à long terme à laquelle on est en droit de s'attendre au terme d'une intervention fructueuse.

Nous intervenons auprès des sociétés pour traiter une multitude de questions ESG, d'affaires et stratégiques. Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive de questions qui peuvent être au cœur d'une intervention particulière et qui doivent être lues conjointement avec la philosophie à l'égard des investissements durables de GP Manuvie :

- Structure, diversité et surveillance du conseil
- Rémunération des dirigeants : structure, paramètres de rendement et surveillance
- Protection des droits des actionnaires minoritaires
- Gestion du capital, versements du dividende et dilution
- Événements de marché (p. ex., fusions et acquisitions) et stratégie d'entreprise
- Changement climatique, pollution, utilisation des ressources naturelles et d'autres questions de gestion environnementale
- Santé et sécurité, relations de travail et autres questions sociales
- Droits de la personne, respect à l'égard de la collectivité et autres attentes des intervenants
- Surveillance et gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Innovations et perturbations technologiques
- Changements démographiques
- Résilience des infrastructures
- Importantes controverses liées aux facteurs ESG
- Qualité de la divulgation des renseignements et transparence
- Problèmes détectés ou questions soulevées par les demandes des clients à GP Manuvie

Conflits d'intérêts

Nous avons l'obligation permanente d'agir au mieux des intérêts de nos clients. Nous reconnaissons que des conflits d'intérêts peuvent se produire dans le cadre de nos activités d'intervention et nous nous appliquons à repérer, à communiquer et à atténuer les conflits éventuels en vertu de nos responsabilités fiduciaires.

Voici les conflits d'intérêts potentiels liés à nos activités d'intervention que nous avons repérés :

- Intervention éventuelle auprès d'une société qui est le promoteur de l'un de nos clients institutionnels ou, lorsque la société a autrement des relations commerciales avec la Société Financière Manuvie ou un autre membre du groupe Manuvie, relation qui risque d'influer indûment sur les décisions de GP Manuvie;
- Relation importante que peuvent avoir des employés de GP Manuvie avec une société, ce qui pourrait avoir une incidence sur les activités d'intervention.

GP Manuvie a mis en place des procédures afin d'empêcher ou d'atténuer les conflits d'intérêts éventuels repérés, notamment :

- Chaque employé de GP Manuvie respecte le Code de déontologie mondial et les principes généraux de déontologie qui y sont exposés selon lesquels il faut toujours faire passer l'intérêt du client en premier. Lorsqu'un conflit important entre un employé et une société est détecté, le conflit doit être signalé au gestionnaire de l'employé concerné, ainsi qu'aux Services juridiques ou Conformité au besoin, afin de déterminer si l'intervention auprès de cette société dans le cas d'un tel employé est appropriée.
- L'équipe ESG participe également à certaines interventions. L'équipe ESG relève du chef, Gestion du risque de placement, qui relève directement du chef des placements, indépendamment des équipes de placement. L'équipe ESG a le pouvoir d'aviser les parties concernées si un conflit d'intérêts potentiel est détecté.
- La détection des priorités et des objectifs en matière d'intervention se fait indépendamment de notre société mère, Manuvie, ou de ses sociétés affiliées.
- Le fait qu'une société ait une relation commerciale avec Manuvie ou soit un client de GP Manuvie n'aura aucune répercussion sur l'intervention auprès d'une société du portefeuille.

Information non publique importante (accession au statut d'initié)

L'objectif de l'intervention au sujet de questions ESG auprès d'une société du portefeuille n'est pas de recevoir de l'information non publique importante (« INPI »). Si les activités d'intervention donnent lieu à la réception d'INPI, GP Manuvie agira conformément aux politiques internes en matière de conformité et aux procédures applicables aux INPI.

Exercice des droits de vote

GP Manuvie a adopté et mis en œuvre des politiques et des procédures visant à s'assurer que les droits de vote par procuration qui lui sont délégués sont exercés dans l'intérêt de ses clients. En tant que gestionnaire des placements de nos clients, nous reconnaissons que le droit de vote est un aspect essentiel de la propriété des actions, et qu'il constitue un mécanisme de contrôle important pour s'assurer que les sociétés sont gérées dans l'intérêt de leurs investisseurs.

En plus des interventions, nous considérons les droits de vote par procuration comme un autre outil précieux pour les investisseurs qui souhaitent encourager les sociétés à adopter

des pratiques commerciales durables afin de promouvoir une croissance stable à long terme et de réduire les risques ESG importants auxquels sont exposées les entités au fil du temps. En votant au nom de nos clients, nous veillons à soutenir les équipes de direction qui adoptent des structures de gouvernance solides et qui ont une vision stratégique claire qui permet de créer et de protéger la valeur pour l'actionnaire.

Dans le cadre de ses interventions, GP Manuvie peut demander à une société d'apporter certains changements pour atténuer les risques ou maximiser les occasions. En se préparant à une assemblée des actionnaires, GP Manuvie examine les progrès réalisés en ce qui a trait aux changements qu'elle a demandés aux sociétés concernées. Si GP Manuvie détermine que les efforts d'une société pour résoudre un problème sont insuffisants, elle peut utiliser ses droits de vote pour exprimer ses préoccupations.

Gouvernance

L'équipe ESG de GP Manuvie est directement responsable de la mise en œuvre de la présente Politique. Les mesures prises aux termes de la Politique sont régulièrement présentées au Comité des investissements durables des Marchés publics de GP Manuvie, composé de hauts dirigeants qui proviennent de diverses fonctions de GP Manuvie, qui relève du Comité d'exploitation de GP Manuvie.

La présente Politique fait l'objet d'un examen périodique par le Comité des investissements durables.

Surveillance et production de rapports

- L'équipe ESG, avec le soutien des équipes de placement, s'il y a lieu, documentera les réunions portant sur les questions ESG, notamment en faisant le suivi des sujets de discussion, des commentaires et des mesures à prendre, le cas échéant.
- Chaque année, nous publierons sur notre site Web l'information concernant la mise en œuvre de notre Politique d'intervention et les activités de vote, conformément à nos responsabilités réglementaires et à titre de signataire des PIR et à divers codes de gérance. De plus, sur demande, GP Manuvie transmettra à un client des renseignements plus détaillés sur les activités d'intervention menées à propos des actifs du portefeuille du client.

Annexe A

Sociétés affiliées de conseillers en placement de GP Manuvie visées par la Politique

+et services de gestion des placements seulement.

Gestion de placements Manuvie limitée

Manulife Investment Management (North America) Limited

Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited

PT Manulife Aset Manajemen Indonesia*

Manulife Investment Management(Japan) Limited

Manulife Investment Management (Malaysia) Bhd.

Manulife Investment Management and Trust Corporation

Manulife Investment Management (Singapore) Pte. Ltd.

Manulife IM (Switzerland) LLC

Manulife Investment Management (Taiwan) Co., Ltd.*

Manulife Investment Management (Europe) Limited

Manulife Investment Management (US) LLC

Manulife Investment Fund Management (Vietnam) Company Limited*

* En raison de certaines réglementations et lois locales en matière de vote (p. ex., processus de vote manuel ou physique ou absence d'un fournisseur tiers de services de vote par procuration pour ces territoires), Manulife Investment Fund Management (Vietnam) Company Limited et PT Manulife Aset Manajemen Indonesia ne font appel à aucun fournisseur tiers pour les aider dans leurs processus de vote par procuration. Manulife Investment Management (Taiwan) Co., Ltd. fait appel au fournisseur tiers de services de vote par procuration pour exercer des votes au nom d'entités non taiwanaises seulement.